

# Sud

SYNDICAT PTT  
d'Ille et Vilaine  
16 rue des Frères Moine  
BP 90267  
35202 RENNES Cédex 02

Mail: [sudptt35@wanadoo.fr](mailto:sudptt35@wanadoo.fr)  
Fax: 02 99 53 77 51  
Tel: 02 99 50 51 51

# LA BRETTE

Site Web : [www.sudptt35.fr](http://www.sudptt35.fr)

N° 106 (Poste) Avril 2017



## GREVE DEPARTEMENTALE LE 11 MAI (tous services)

Le président de La Poste Philippe Wahl a présenté au conseil d'administration du 23 février 2017, le bilan 2016... Nous n'avons aucune confiance en la parole de Wahl parce que quand il était Super Advisor de la Royal Bank of Scotland, il avait annoncé un bénéfice de 15 milliards de dollars en 2007... et la faillite de la RBS est arrivée en 2008 ! (sauvée par la nationalisation par l'état anglais !). Selon Wahl, le chiffre d'affaire du groupe La Poste augmente très légèrement en 2016 (1%) à 23 294 millions d'euros. La Branche colis courrier fait 11 354 millions d'euros, Geopost 6166, et la « Banque Postale » 5 602 et la branche numérique 609 millions.

### REX AU PIED !

Quant au résultat d'exploitation, il serait en hausse de 100 millions (+11%) à 975 millions d'euros. En fait, ce «REX» est le résultat de bricolages financiers qui n'ont rien à voir avec le développement d'activités ou la vente de produits. C'est à cause de la vente de Visa (107 millions), de la diminution du provisionnement de l'épargne logement (204 millions dûs à la perte de clients lors de renégociation de prêts) et du résultat de Géopost (le seul en nette progression qui est due à des achats de filiales DPD à l'étranger).

Selon l'affairiste Wahl, la branche « courrier colis » contribuerait au bénéfice à hauteur de 584 millions (-16,2% par rapport à 2015), Géopost à hauteur de 438 millions (+170 millions), la Banque postale à hauteur de 834 millions (-2% par rapport 2015). En fait, la progression du bénéfice annoncé de 33% (849 millions) n'est que la conséquence d'une baisse d'impôt sur le bénéfice de 149 millions... Pourquoi y a-t-il cette baisse d'impôt ? Mystère ! Il faut aussi prendre en compte le CICE (crédit impôt compétitivité emplois)... de plus de 300 millions qui viennent de nos impôts et qui sont versés pour « sauver l'emploi », selon Hollande, Macron et toute la clique politicienne. Et côté emplois, c'est l'apothéose. En 2015, les patrons de La Poste avaient supprimé 7052 équivalents agents année (EAA). En 2016, La Poste (hors filiale) aura supprimé 7023 emplois ! Cette saignée s'accompagne d'une augmentation de la précarité (19 435 CDD en 2016 contre 10080 en 2015 !). Quant aux arrêts de maladie et aux arrêts de travail, ils sont encore en hausse en 2016..

Dans tout ce fatras de chiffre, le réseau n'est plus identifié. Et pour cause ! Le réseau n'est plus qu'un support de la Banque Postale. En 2016, 470 bureaux de poste ont été supprimés ou remplacés par des agences communales ou des relais commerçants : 260 en zone rurale, 210 en zone urbaine.

### UNE « REFONDATION » AU FORCEPS

La Poste ne plait pas à Wahl et aux affairistes financiers et ils s'empressent de la « remodeler » d'ici 2020 pour :

- construire une « banque comme les autres » séparant le courrier-colis des activités financières, en supprimant la moitié des bureaux en zone rurale et en zone urbaine et ne transformant le reste en « agences bancaires » de la banque postale
- Transformer le facteur en un agent polyvalent multi services payants au détriment de la distribution du courrier et des colis (c'est l'objet d'un accord pourri à la distribution)
- la séparation capitaliste de l'outil industriel (PIC et PFC) qui traite le courrier et les colis du « service » effectué par le facteur polyvalent
- L'intégration-fusion entre les directions régionales « réseau » et la direction des services financiers (centres financiers).
- La refondation des « métiers de guichetiers en « métiers bancaires » polyvalents et mobiles.(accord EAR..)

Cette stratégie politique va faire tanguer sérieusement les organisations et les collectifs de travail en supprimant massivement des emplois mais surtout en modifiant les fonctions et les conditions d'emplois.

Cette stratégie ne garantit rien et surtout pas l'avenir de La Poste entant qu'entité publique.

**Changer radicalement de politique est urgent.**

**Non pas parce que cela nous ferait plaisir, mais tout simplement pour ne pas hypothéquer l'avenir.**

## RETROFLIC !

Sous prétexte d'une « maintenance informatique », la direction Colis introduit une nouvelle technologie à la PFC du Rheu baptisée : « retrofit ». Cela permet d'accélérer la vitesse de rotation de la machine, du carrousel, des basculeurs du déchargement vrac. Bref, cela augmente la cadence. Cerise sur la gâteau, le système implique la dotation de badge (ou un code à 6 chiffres) qui est nécessaire pour lancer le tapis d'injection des colis. Et évidemment grâce à ce badgeage, tout est contrôlé : heure d'arrivée au poste, heure de départ, interruption, débit des colis, etc... le flicage de l'opérateur sur la machine est donc optimal !

Au bout de 3 minutes, sans injection de colis, la machine s'arrête et pour la relancer, il faut à nouveau se servir du badge. Ces données individuelles et informatiques sont conservées 12 mois selon la direction ! C'est en fait très pratique pour aller piocher des renseignements lors de l'évaluation annuelle ou pour monter des conseils de discipline ou tout simplement pour enchaîner les salariés à la machine et traquer les palettes. Car les patrons de La Poste n'ont qu'un seul critère : le CUP : « le coût unitaire paquets », c'est-à-dire le coût calculé par les patrons de La Poste pour traiter et acheminer un colis en fonction du coût du transport, des machines et surtout du « coût du salaire » ! Tout cela mérite donc un grand coup pied au CUP !

Car les dirigeants de La Poste nous prennent pour des lapins de 3 jours. Ils ne font pas de consultations des instances représentatives du personnel (CHS-CT, comité technique, déclaration à la CNIL, etc...)

En face d'un tel problème, les collègues, à l'initiative de SUD, ont bien réagi. A partir du vendredi 10 mars et pendant plusieurs jours, ils ont arrêté le travail. Ils ont fait valoir leur « droit de retrait » face à des dispositions illégales tandis que le représentant SUD au CHS-CT justifiait ce droit de retrait. En effet, contrairement à ce qu'ils croient, les dirigeants de La Poste ne font pas ce qu'ils veulent en matière de vidéo surveillance. Il ne suffit pas de faire une déclaration à la CNIL... Il faut que le dispositif ait des buts précis et que son utilisation ne soit pas abusive. Or c'est abusif... C'est même totalement illégal et injustifiable !!! La direction de la PFC a contourné le problème en

donnant aux agents un « badge non nominal ». Il reste que le flicage des agents et le fait d'augmenter le rendement sans le payer n'est et ne sera pas acceptable.

## RENNES COLOMBIER : LA GREVE SURPRISE !

Comme vous le savez le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine dépose des préavis de grève quotidien de 24h au courrier et au réseau. Ainsi quand survient un problème, le débrayage peut être immédiat. Et le 16 février dernier, c'est ce qu'ont fait les guichetiers de Rennes Colombier. En effet, ceux-ci venaient d'apprendre que le « cadre d'organisation » allait être « réorganisé » avec -0,66 emplois alors que l'effectif est largement au taquet. Pas moyen de se faire entendre du DET, pas moyen de faire nos propres remarques. Le seul moyen fut la grève. Une grève surprise qui a laissé pantois le DET. Depuis, les choses n'avancent guère et il faudra sans doute se manifester... par surprise !

## DSCC : L'EMPLOI EN BERNE !

Les dirigeants de La Poste sont les champions des acrobaties en matière d'emplois. Ils font tout ce qui leur est possible pour que nous ne puissions pas faire de comparaison d'une année sur l'autre. Cela permet de masquer la baisse réelle des effectifs. La subtilité consiste à modifier le périmètre. Cette année, en 2017, les prévisions sont calculées sans les effectifs de la PIC de Rennes Armorique !! Comme nous sommes têtus et que nous ne sommes pas amnésiques, le syndicat SUD-PTT d'Ille et Vilaine a remonté année après année les chiffres donnés par la direction. Pour la direction « courrier » qui couvre le département des côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine, les effectifs étaient au 31 décembre 2013 de 3075, 40 EUTC (équivalent unité temps complet).

Selon la direction, les effectifs seraient au 31/12/2016 de 2808,28 soit une suppression d'emplois de 84,25 en 2016. Comme Meslin et Texier son successeur veulent faire les premiers de la classe, ils font plus de suppressions d'emplois que ce que prévoit l'objectif. En 2016, l'objectif était de diminuer à 2869,03 et ils sont arrivés à 2808,28 EUTC. Bravo, quel exploit ! La part

variable (entre 15 000 et 19 000 euros) sera-t-elle en hausse encore ?

Pour 2017, c'est plus compliqué !. Si l'on compare les sorties prévisibles (422,84) et les entrées prévisibles (237,13), on arriverait à -185,71 !

Faisons donc le bilan : de 2013 à 2016, les patrons de la Poste ont supprimé 267,12 emplois soit une moyenne de 90 emplois par an. A ce rythme, dans 10 ans, il y aura 900 postiers de moins dans les côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine hors la PIC!! Car les prévisions en matière d'emplois pour la DSCC ne comptabilise plus la PIC (414,84 emplois ce qui nous semble largement surévalué). En effet, les dirigeants de La Poste veulent regrouper les 33 PIC (ex-centres de tri) dans une « direction nationale » (la DRIC).

## CENTRES FINANCIERS : GREVE DES SERVICES «CREDIT».

Les patrons de La Poste et de la Banque Postale ont décidé un vaste programme de concentration et de démantèlement appelé « excello ». Après les services « vie du compte », « Réclamations », c'est au tour des services qui gèrent et instruisent les crédits immobiliers de passer au laminoir. Les activités « crédit » seront concentrées sur 6 centres financiers dont Rennes. C'est ainsi que les services de Nantes qui instruisaient 4500 dossiers de prêts par an vont fermer et que ces dossiers vont être traités par Rennes. De plus, la direction prévoit de faire glisser certaines tâches au réseau notamment aux conseillers bancaires « immobiliers ». Pour la direction, il faut aussi modifier évidemment les fonctions, les horaires et les régimes de travail. Annoncé à 120 emplois, l'objectif estimé par la direction n'est plus aujourd'hui qu'une fourchette allant de 66 à 76 emplois à Rennes ! Face à cette réorganisation, les 6 centres ont fait grève le 20 mars, entre 60 et 80% selon les centres. Et compte tenu de cette situation, les membres SUD au CHS-CT se sont prononcés pour un recours à une expertise indépendante.

## DISTRIBUTION DES PLIS ELECTORAUX :

La direction touche 60 millions de l'état et...les facteurs rien ! Ils doivent intégrer les plis électoraux dans leurs tournées !

## VOTRE ARGENT M'INTERESSE !!

Dans sa grande bonté, la direction de La Poste accorde une prime d'intéressement de 420 euro brut (386,40 net). C'est sans doute la « prime d'intéressement » la plus misérable de toutes les entreprises ! Chez Orange, la prime d'intéressement qui est hiérarchisée va de 2810 à 5000 euros. En fait, les dirigeants de La Poste et les filiales se sucent d'abord et laissent les miettes aux postiers. Par exemple, la prime d'intéressement des 2580 salariés de la Banque Postale (à ne pas confondre avec les agents des centres financiers et les guichetiers) se situe entre 1500 et 5000 euros !! Ainsi, les postiers qui travaillent pour et au nom de la Banque Postale ont une prime d'intéressement de 420 euros brut et ceux qui sont salariés de la LBP (filiale de La Poste) ont 4 à 10 fois plus !! Équité ? Justice ?

Enfin, depuis 2016, les dirigeants de La Poste versent la prime directement sur un plan épargne groupe (PEG) et investissent en bourse sur un support monétaire... De manière totalement illégale. En effet, cela devrait être au postier de faire une démarche volontaire pour que la prime soit versée sur un PEG et non une obligation par défaut. C'est pourquoi si les affairistes de La Poste donnent le 31 mars comme date limite de choix, nous considérons qu'il n'y a pas de date limite.

## BUREAUX de POSTE : DEGAGER LES FOSSOYEURS !

6 des 7 bureaux de poste dont la direction prévoyait la fermeture sont déjà fermés : St Hélier, Danton, Hoche, la Poterie, Oberthur, Coëtlogon. Il reste Rapatel dont la fermeture a été différée d'un an et dont la fermeture est prévue en octobre 2017. Nous rappelons que la ville de Rennes comptait 19 bureaux et que la direction n'en veut plus que 12. Nos premières constatations confirment notre opposition radicale aux fermetures de ces bureaux. Et nos premières constatations confirment que la direction de La Poste n'a que faire du service rendu aux « clients ». En effet, les RPU (relais poste urbain) ne jouent absolument pas le même rôle qu'un bureau de poste. Les lieux de RPU changent sans arrêt au gré de la volonté du commerçant. Le

premier RPU à St Hélier avait rendu son tablier au bout de 3 jours ! Ceci engendre une belle pagaille puisque le facteur qui avise l'usager ne sait plus où il doit déposer le recommandé ou le colis en instance. Enfin, l'on constate que la clientèle choisit d'aller plutôt dans un autre bureau de poste que d'aller au RPU. Ainsi, depuis la fermeture de La Poterie, l'affluence et le trafic sont en forte hausse à Rapatel !! Il reste une question importante : Qui est responsable de cette casse ? A entendre les « Directeurs de secteur », voire même les DR, ce ne sont pas eux. Ils seraient malheureux d'appliquer des décisions qui tomberaient du ciel !

L'irresponsabilité est une culture managériale très « partagée »... Il est tout à fait possible de s'opposer à cette saloperie (suppression des bureaux de poste) à quelque niveau que ce soit !. La preuve, nous, postiers de base du syndicat SUD, nous le faisons ! Cette stratégie de démantèlement du réseau des bureaux de poste résultent de choix politiques assumés. Tout d'abord, les choix des dirigeants de La Poste, ensuite ceux des « politiques » puisque la députée maire de Rennes a donné son accord lors de ses rencontres avec Philippe Wahl. Que ceux qui trempent dans ce démantèlement, dégagent !

## CONFINEMENT OU FINEMENT C...

Le 28 mars vers 1 h du matin, de la poudre blanche a été constatée sur un CE 30 du brin A du quai départ sur la PIC de Rennes Armorique. En pareille circonstance, une procédure doit être appliquée : confinement, isolement du CE, alerte des autorités et des pompiers, d'éloignement des agents. Et bien non ! Contacté par téléphone, le responsable de la sécurité a décidé de chez lui qu'il n'y avait aucun danger et que cette poudre était inoffensive ! Quant à la directrice, Jocelyne Site, elle répond par écrit sur le registre du CHS-CT : *« Ayant personnellement vérifié le CE 30, je confirme qu'aucun élément objectif ne justifiait le déclenchement de la procédure d'alerte des autorités. »*. Mieux qu'un chien renifleur ou un médecin expert en toxicologie ! Il faut d'ailleurs rappeler que cette procédure est obligatoire puisque le gouvernement a décrété l'état d'urgence. C'est ainsi que dès qu'il y a un produit ou un colis suspect quelque part, un périmètre de sécurité

est immédiatement mis en place ! Or là, le CE 30 a été baladé au milieu des agents sans confinement ! Que J. Site soit experte en poudre blanche ou qu'elle soit contaminée ne nous fait ni chaud ni froid mais qu'elle mette en danger la santé des agents de La PIC est une faute grave ! Notons d'ailleurs qu'aucun membre du CHS-CT n'a été contacté...

## PLUS D'INTERIM QUE DE POSTIERS !!

Quand nous définissons les dirigeants de la DOT Colis Ouest de « négriers des temps modernes », certaines bonnes âmes s'exclament : « vous exagérez !! ». Eh, bien non ! Et nous nous appuyons sur des faits et sur des chiffres. Du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 décembre 2017, les patrons de la plate forme colis ont utilisé entre 155 et 220 salariés précaires (42 CDD et 178 intérimaires). Or, à la production sur la plate forme colis du Rheu, il y a 150 postiers en moyenne ! Certes, le mois de décembre est une période forte.. Mais tout de même ! Car sur les autres périodes, ce sont plus de trente intérimaires qui sont employés quotidiennement. Mais ces mêmes dirigeants vous le diront la main sur le cœur : *« La Poste est une entreprise citoyenne (!) qui lutte contre la précarité »*. Quelle blague ! Alors, oui décidément, ce sont bien des « négriers des temps modernes ».

## RECLASSEMENT/ RECLASSIFICATION: ENCORE LE CONTENTIEUX

La direction de La Poste a été condamnée des centaines de fois par les tribunaux administratifs pour avoir bloqué illégalement l'avancement des fonctionnaires ayant gardé le grade de reclassement. Pour tenter de mettre fin à ce contentieux, la direction a introduit un paragraphe dans l'accord du 3 octobre 2016 dont ce n'était pas l'objet. Dans ce paragraphe, la direction ouvre le « droit d'opter pour un grade de classification » sauf que dans 99% des cas, cela n'apporte rien puisque l'intégration se fait à indice égal. Ainsi, pour un agent d'exploitation (AEX-SG) la direction lui propose le grade d'APN2 (1.3) ! Pour un guichetier qui a le grade de « contrôleur » (CT), la direction propose ATG1 (2.1) ! C'est ce que l'on appelle du « foutage de gu.. » C'est certainement pourquoi CFTC-FO-CGCCFDT ont signé un tel accord.

## FACTEURS : SECABLES, FLEXIBLES et ADAPTABLES !!

Les dirigeants de La Poste veulent modifier rapidement le métier de facteur sous prétexte que le volume de courrier serait en forte baisse (ce qui est faux). Pour modifier considérablement la gestion des facteurs, leurs fonctions, leurs horaires, la direction avait besoin de couillons qui signent tout et n'importe quoi. Et ils en ont trouvé, toujours les mêmes : CFDT, FO, la CFTC et la CGC ont signé un accord pourri pour les facteurs. SUD et CGT, qui représentent plus de 50% du personnel s'y sont opposés mais la direction peu démocratique n'en tient pas compte.

Quelques directeurs (Jaffré, etc..) ont fait des ETC de présentation et ont été incapables d'expliquer cet « accord ». Ils ont été secourus par la CFDT (à St Malo) ou FO (à St Grégoire) qui ont tenté de justifier l'injustifiable : leur signature. La fédération SUD a édité une brochure disponible en ligne ([www.sudptt.org/IMG/pdf/brochurecommentee.pdf](http://www.sudptt.org/IMG/pdf/brochurecommentee.pdf))

Quels sont les enjeux ? Les enjeux sont simples et... importants :

- Remettre en cause la notion de titulaire de quartier, de position de travail définie et fixe
  - Multiplier les réorganisations et la modulation du temps de travail. Ils appellent cela « l'adaptation continue » !!
- Selon les dirigeants de La Poste, avoir une tournée, un travail bien défini, une fonction claire, c'est fini!

### **La flexibilité en plus de la sécabilité !**

Comme nous l'avons dit dès 2008 avec facteur d'avenir, la sécabilité allait se multiplier au fil des années en plus de la suppression de tournées. Il y a eu la sécabilité structurelle (les lundis et les mardis, au moins 104 jours par an). Puis s'est ajoutée la sécabilité saisonnière (plusieurs semaines l'été). Puis s'est ajoutée la sécabilité inopinée (en cas d'absences...). Bref, en quelques années, la productivité a augmenté de 25% sans augmentation de salaire.

Aujourd'hui, la direction, grâce à la CFDT-CGC-FO fait encore mieux. A la sécabilité structurelle s'ajoutent 30 jours de sécabilité et...la modulation de la durée hebdomadaire de travail ! Ainsi, grâce à la CFDT-FO-CFTC, la direction peut modifier la durée hebdomadaire de travail (et donc supprimer des repos de cycle ou des repos hebdomadaires).

Certes, en moyenne sur un temps assez long, le temps de travail sera de 35 heures par semaine mais avec des semaines de 6 jours travaillés sans repos de cycle au gré du vent et du manque de personnel.

C'est ce que l'on appelle la flexibilité.

### **L'adaptation continue**

Des fois, on trouve cette appellation sous le terme « la modernisation continue ». De quoi s'agit-il ? Il s'agit de s'adapter régulièrement au trafic et à sa supposée baisse. Il y a déjà des tentatives. Ainsi, à la suite d'une réorganisation volontairement faussée et inéquitable, il y a de plus en plus souvent des « ajustements » décrétés par celui qui se prend pour un chef (le facteur qualité) alors qu'il est loin d'en avoir le salaire ! Je te prends une rue, je t'en donne une autre, je bricole une modif à cause de la construction d'immeubles, etc... L'adaptation continue, c'est la généralisation de ce bricolage au point qu'il n'y a même plus besoin de faire des « réorganisations ». La direction peut toujours dire que les réorganisations se feront tous les 2 ans puisqu'entre temps, l'adaptation permanente aura été faite au fil de l'eau. La réorg ne sera plus alors que la constatation de l'existant !

### **Changer d'horaire pour changer de métier !**

Comme la direction et les signataires prennent les facteurs pour des ânes, ils leur ont concocté une carotte. Une seule prime de 200 euros pour ceux qui opteront pour la méridienne...et un « bonus qualité » pour les facteurs effectuant de la distribution au-delà de 17h ! Bref, une misère pour changer de métier et de vie familiale. Le chapitre 4.1 indique : « évolution des activités des factrices/facteurs ». Et c'est tout un programme !

Changer de métier, c'est à dire devenir « livreur » ou « préparateur de commande » ou petites mains de service à domicile. Comme le disent les patrons de La Poste et leurs amis syndicalistes, « les facteurs sont les acteurs de la relation client » ! Il faut surtout qu'ils rapportent des services payants pour les affairistes !

### **Facteur au début, polyvalent demain !**

Evidemment, pour une adaptation continue, il faut des facteurs « multi services ». Il ne faut pas de facteurs titulaires de quartier. Il ne faut pas de réglementation pour attribuer les quartiers (vente), il ne faut plus de postiers ayant une position de travail fixe.

On observera d'ailleurs que de plus en plus, il y avait déjà des « quartiers réservés » non soumis à la vente. L'accord pourri généralise cette pratique en donnant quasiment tout pouvoir au directeur d'établissement !

Ensuite, et encore plus vicieux, les promotions de 1.2 à 1.3 dans le cadre de cet accord obligent à opter pour de nouvelles fonctions. 1.3, cela s'appellera « facteur polyvalent » ! Certes, le facteur 1.3 ne sera pas démonté tout de suite, mais à l'occasion d'une restructuration qui supprimera sa tournée, il se retrouvera « polyvalent », c'est-à-dire rouleur sur 20 tournées. Evidemment, les nouveaux arrivants seront tous, « facteurs polyvalents » (1.2) roufants sur 12 tournées..

Pour continuer, les facteurs qui accèdent au 2.1 seront des « facteurs de service expert », c'est à dire facteurs remplaçants sur les différents sites de son établissement et assurant des services à la personne à la demande !! En 2.2/2.3, les facteurs seront des globe-trotters sur plusieurs établissements pour aller voir les vieux ou photographier les maisons ! Tout cela pour 7 à 10 euros par jour !!

Voilà l'avenir que vous réserve dès maintenant l'accord signé par FO, CFDT, CFTC, CGC.

**C'est une insulte au métier de facteur.**

**En signant cet accord, FO, CFDT, CFTC, CGC déclarent la guerre à nos conditions de travail et d'emplois. Nous n'aurons pas de mots assez durs pour les insulter en retour !**